

## **Communiqué aux clubs**

Point d'étape – jeudi 16 juillet

### **Reprise générale des activités aquatiques**

Appelée de ses vœux par Mme la Ministre des Sports, une « reprise de la natation dans l'ensemble des endroits de baignade surveillés » doit désormais être effective pour toutes les piscines. Les services fédéraux restent à disposition des clubs et des collectivités qui rencontreraient des difficultés dans la remise en eau de leur équipement.

contact : [reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr)

Les Fédérations délégataires ont par ailleurs été responsabilisées sur la mise en place de protocoles adaptés à la pratique de leurs activités depuis la levée de l'état d'urgence sanitaire, le vendredi 10 juillet dernier.

### **Recommandations fédérales**

En lien avec les besoins identifiés au sein de ses structures, du guide de recommandations ministérielles posant les bases d'une large reprise dans les piscines, pouvant aller jusqu'à 80% de la FMI (fréquence maximale instantanée) traditionnelle, la FFN fait évoluer les premières recommandations publiées le mercredi 3 juin :

- pour la natation en ligne : 9 nageurs par ligne d'eau en bassin de 25m (+ 50%) et 12 (+100%) en bassin de 50m
- respect général d'un espace de distanciation de 2m<sup>2</sup> pendant les phases statiques et sur les plages (au lieu de 4m<sup>2</sup>)
- reprise globale des pratiques collectives (water-polo, natation artistique, plongeon synchronisé)
- lancement du Plan J'Apprends à Nager et des autres initiatives liées à l'apprentissage de la natation
- pour les pratiques d'apprentissage et de perfectionnement, d'aquaforme et de natation santé, respect d'un espace de distanciation de 2m<sup>2</sup> entre chaque pratiquant
- la halle bassins peut désormais être accessible à d'autres personnes que les publics pratiquants et encadrants dans le respect général des gestes barrières et mesure de distanciation
- en ce qui concerne l'utilisation des vestiaires et casiers, l'usage de ce qui est fait dans l'établissement prévaut également pour les créneaux associatifs



Il est rappelé que ces recommandations n'ont pas valeur de règle et cherchent davantage à faciliter la reprise. La FFN souhaite que les exploitants puissent fixer un protocole adapté pour une reprise sereine de leurs activités sportives et prennent en fonction des arrêtés locaux les décisions les plus favorables à la pratique associative.

contact pour toute question complémentaire : [equipement@ffnatation.fr](mailto:equipement@ffnatation.fr)